

Rapporteure générale en charge des questions européennes: Mme Isabelle AMAUGER

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Politique de cohésion européenne post-2020 : enjeux et modalités de concertation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La Commission européenne publiera son rapport sur la cohésion à la rentrée de septembre, probablement suite à l'organisation d'un Forum fin juin. Elle a annoncé l'ouverture d'une phase officielle de consultation à l'issue de ces premières étapes. Ce calendrier pourrait cependant être bouleversé en fonction des travaux sur le Brexit.

Sur le modèle de ce qui est souhaité pour la Politique agricole commune, le Président du Conseil régional expose les enjeux de cette consultation et propose un calendrier en vue de définir en Bretagne une position commune, qui sera portée à la connaissance des institutions européennes, des autorités nationales, ainsi que des autres régions françaises et européennes à compter de 2018.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional de Bretagne a choisi de prendre position dans la phase de négociations qui s'ouvre sur l'avenir de la Politique de cohésion européenne post 2020. Alors que cette politique est menacée car mal connue ou trop complexe, le Conseil régional rappelle que la Bretagne bénéficie de près d'un milliard d'euros sur la programmation 2014-2020 et que les objectifs de cet instrument restent plus que jamais d'actualité : favoriser une union plus étroite, renforcer la cohésion territoriale, garantir un rapprochement économique et social et une croissance dans tous les territoires. Le CESER se réjouit de cette initiative et rappelle que dans ses récents avis, il a alerté sur les évolutions possibles de la Politique de cohésion et sur ses effets pour la Bretagne.

Le CESER note que cette consultation menée en parallèle au débat public sur la réforme de la Politique agricole commune est l'occasion de redéfinir plus largement les politiques européennes. Ceci rejoint la proposition formulée dans son étude « *Et après ? Les enjeux du Brexit pour la Bretagne* » (décembre 2016). Le CESER y indiquait en effet qu'il est nécessaire de « *lancer une réflexion en profondeur sur les objectifs communs des 27 Etats membres et sur les attentes des citoyens européens* ».

Le Conseil régional a identifié six enjeux qui permettent de bien comprendre le rôle actuel de cet instrument de l'Union et les conséquences possibles de changements forts pour la région, mais aussi plus largement pour l'ensemble des régions européennes. Les six enjeux sont complémentaires, pédagogiques et couvrent bien le champ des questions qui se posent. De plus, les premières positions politiques du Conseil régional sur ces enjeux sont clairement exposées, ce qui semble être une manière saine de lancer le débat.

Quelques éléments d'information supplémentaire seraient toutefois utiles pour que les débats puissent avoir lieu dans les meilleures conditions. Ainsi, si l'apport direct de la Politique de cohésion est rappelé, il est dommage que ses effets indirects ne soient pas présentés et quantifiés. Dans son avis de juin 2014, le CESER écrivait : « *il est indiqué que par mobilisation d'un effet levier, l'engagement potentiel résultant des programmes FEDER-FSE et FEADER sera respectivement de 935 et de 651 M€.* La formulation fait donc reposer l'effet levier des fonds européens sur l'existence de contreparties nationales ou locales. En complément, il serait intéressant de

mentionner plus explicitement que cet effet levier est également qualitatif, puisqu'il passe aussi par l'introduction de méthodologies et d'objectifs nouveaux dans l'action publique régionale et locale. Pour la bonne information des élus comme des citoyens, il semble en effet nécessaire de rendre plus explicites ces différents apports. »

Exposer un diagnostic clair sur ces points est d'autant plus important qu'au vu des questions posées, les débats ne manqueront pas d'aborder non seulement les apports de la Politique de cohésion (comme par exemple la participation des territoires dans le cadre de la territorialisation des fonds), mais aussi ses aspects plus critiqués (retards, complexité pour les porteurs de projets).

Par ailleurs, au vu des modalités proposées, le CESER émet quelques remarques sur la méthode. D'une part, il sera nécessaire de rendre accessibles à tous les participants (y compris les bénéficiaires) les enjeux identifiés, en les formulant de manière plus concrète. La structuration des enjeux paraît pertinente mais les décliner sous forme de questions facilitera leur appropriation par les bénéficiaires et partenaires.

D'autre part, le CESER s'interroge sur le choix de l'échelle départementale pour l'organisation des rencontres. Ne serait-il pas plus pertinent de choisir le Pays, qui a été retenu pour la territorialisation des fonds ?

De manière générale, les participants ciblés et les objectifs des différents temps d'échanges et de concertation mériteraient d'être précisés.

Le CESER suivra avec attention l'ensemble de la démarche et les travaux menés par le Conseil régional.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Politique de cohésion européenne post-2020 : enjeux et modalités de concertation

Nombre de votants : 82

Ont voté pour l'avis du CESER : 82

René LE PAPE (CCIR), Jean-François LE TALLEC (CCIR), Dominique LECOMTE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Edwige KERBORIOU (CRAB), Jacques JAOUEN (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Emmanuelle TOURILLON (CRMA), Patrick CARE (UE-MEDEF), Béatrice COCHARD (UE-MEDEF), Christine LE GAL (UE-MEDEF), Jean-Bernard SOLLIEC (UE-MEDEF), Serge LE FLOHIC (UPA), Didier LUCAS (Par accord FRSEA-CRJA), Franck PELLERIN (Par accord FRSEA-CRJA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Thierry MERRET (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Gérald HUSSENOT (CRPMEM), Philippe LE ROUX (UNAPL), Sylvère QUILLEROU (CNPL), Joëlle DEGUILLAUME (Par accord entre les Unions régionales des professionnels de santé URPS), Jean-Philippe DUPONT (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Patrick JAGAILLE (CFDT), Chantal JOUINEAUX (CFDT), Véronique LAUTREDOU (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Joël SIRY (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Jean-Edmond COATRIEUX (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Françoise LE LOARER (CGT), Thierry LENEVEU (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Marie-France THOMAS (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie KERHAIGNON (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Annie COTTIER (CFTC), Pierre EUZENES (CFTC), Catherine TANVET (CFE-CGC), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marc CLERY (FSU), Lionel LE BORGNE (URAF), Annie GUILLERME (URCIDFF), Nadia LAPORTE (FCPE), Guylaine ROBERT (APEL), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord CLCV-UFC-Que choisir), Hervé LATIMIER (Kevre Breizh), Patrice RABINE (Théâtre de Folle Pensée), Alain LE FUR (UNAT), Jean-Emile GOMBERT (Universités de Bretagne), Pascal OLIVARD (Universités de Bretagne), Alain CHARRAUD (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Yann-Hervé DE ROECK (France énergies marines), Bertrand LAOT (Union régionale de la Mutualité française), Bernard GAILLARD (CRSA), Léa MORVAN (CRIJ), Yannick HERVE (CRAJEP), Alain THOMAS (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Yves MOELO (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de M. Laurent KERLIR Chambre régionale d'agriculture de Bretagne

Je m'exprime ici au nom des acteurs du collège 1.

A l'instar de ce qu'il propose pour l'élaboration de la future PAC, le Conseil régional de Bretagne prévoit également de consulter les Bretons sur l'avenir et les enjeux de la future politique de cohésion européenne, deuxième poste budgétaire européen.

Les acteurs du collège 1 partagent cette proposition. En effet, il y a un véritable risque que les interventions de la politique de cohésion européenne soient encore plus concentrées à l'est de l'Union européenne après 2020, car les besoins y sont toujours très importants.

Or, comme le Conseil régional le souligne dans le document qui nous est soumis aujourd'hui, la Bretagne bénéficie pour la période de programmation en cours de près de 1 milliard d'euros au titre des fonds européens structurels d'investissements (FESI), fonds européens qui financent la politique de cohésion. Grâce à ces fonds sur la précédente programmation, la Bretagne a par exemple pu moderniser son réseau ferroviaire pour réduire le temps de transport entre Brest et Paris et Quimper et Paris dans le prolongement de la LGV (à noter que les 3 heures qui nous avaient été promises sont cependant loin d'être atteintes). Pour la période en cours, l'accent est mis sur la transition énergétique et écologique, sur l'innovation, ainsi que sur le déploiement du numérique. Dans ces trois domaines stratégiques pour notre région, les besoins sont énormes. L'innovation et la transition écologique et énergétique sont deux axes qui doivent absolument être soutenus dans la durée car nous sommes convaincus que l'attractivité et la compétitivité de notre région repose pour une large part sur deux ces piliers.

Et comme souligné par le Conseil régional, si la politique de cohésion a pour principal objectif de réduire les écarts de développement entre les Etats membres de l'Union européenne, entre les régions de l'Union européenne, la réduction des écarts au sein même des régions reste également un enjeu important. Car en effet, les disparités restent fortes, y compris dans une région comme la nôtre, en témoigne la priorité mise aujourd'hui dans le programme régional sur le déploiement du numérique en lien avec le projet Bretagne Très Haut Débit (BTHD) et le Schéma de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN). A ce propos, nous nous interrogeons sur le faible niveau de consommation constatée lors du dernier comité de suivi des fonds européens qui s'est tenu à Rennes en mars dernier : un peu plus de 2 M€ de FEDER programmés pour 94 M€ disponibles.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Mme Evelyne LUCAS Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

En cette période de négociations préparatoires à l'élaboration de la politique de cohésion post 2020, le Brexit nous renvoie à deux défis auxquels se trouve confrontée l'Union Européenne :

- d'une part, les tensions financières, avec le départ du 4ème pays contributeur net au budget de l'Union,
- d'autre part, la crise de défiance institutionnelle vis-à-vis de la construction européenne.

Au regard de ces enjeux, les premiers signes adressés par la Commission sont inquiétants, notamment pour la Bretagne. Tout d'abord, la diminution voire la suppression des fonds structurels handicaperait grandement la réalisation d'investissements importants à l'échelle régionale. On pense par exemple aux infrastructures numériques ou de transport. Avec plus d'un milliard de crédits gérés par le Conseil régional, il s'agit de financements stratégiques qui ne peuvent ni ne doivent disparaître sans solution alternative.

Viennent ensuite l'hypothèse de remplacement des fonds structurels, dans les régions dites « développées », par des dispositifs de type Plan Juncker et le projet de conditionnalité de versement de ces fonds au respect de critères macro-économiques nationaux. A l'évidence, ces éléments ne peuvent conduire qu'à davantage de difficultés dans l'obtention de financement, qu'à davantage de complexité financière et administrative, et qu'à davantage d'éloignement des projets portés par territoires.

Vis-à-vis des citoyens, le signal politique lancé par une telle orientation n'est évidemment pas la bonne. A une défiance à l'encontre d'une Europe jugée technocratique, l'on répond par une rupture dans la politique de cohésion pourtant visible dans les territoires et une inégalité de traitement entre les régions européennes.

Pour nous inquiéter encore un peu plus, si l'on reprend les constats dressés par l'Assemblée des Communautés de France, je cite « S'agissant plus particulièrement de la France, il est probable que le débat opposant la politique agricole commune et la politique européenne de cohésion resurgisse et impose à la France d'opérer un choix ». Imagine-t-on la Bretagne face à un tel dilemme !

Si la politique de cohésion doit évoluer, c'est avant tout sur le chapitre de la simplification des procédures de gestion des fonds structurels. La complexité administrative de ces fonds est bien connue et conduit effectivement des porteurs de projet publics ou privés à s'en détourner.

Les acteurs économiques sont donc favorables à la définition d'une position bretonne et souhaitent s'associer à la démarche de concertation proposée ici par le Conseil régional de Bretagne.

Nous souhaitons rajouter un mot à l'occasion de ce temps consacré à la question européenne pour dire notre très forte inquiétude et notre incompréhension concernant le blocage du versement des aides du FEAMP et du FEADER à cause de dysfonctionnements du logiciel de gestion « Osiris ». Au regard des montants en jeu, il nous paraît très urgent que le Conseil régional travaille à la recherche d'une solution alternative pour le traitement des dossiers et l'octroi des financements.

Je vous remercie de votre attention.